



## dérogation pour le trajet domicile-travail??

Par **ben416**, le 17/06/2011 à 17:10

Bonjour, à vous les experts!!!

Voilà je vous explique ma situation,

Donc j'ai 22 ans et encore 12 points au compteur sur le permis!! le 12 Juin dernier contrôle de la gendarmerie et ne niant pas avoir consommé du cannabis, le test salivaire s'annonce donc positif. Le gendarme décide de m'emmener au poste pour réaliser un examen complémentaire ( prise de sang par un medecin de garde )..

Ce matin même je suis allé au poste de gendarmerie pour mon audition et l'annonce des résultats. Le gendarme à bien vu que je suis un consommateur très exceptionnel, mon taux résiduel est de 0 tandis que l'autre taux COOH ( ou quelque chose dans le genre...) est de 1.60nanos...

Verdict du préfet : pas de retrait de points, pas d'amende, un stage de une seule journée de prévention sur la sécurité routière et 3 mois de suspension du permis, tous sa décidé par le préfet....

Seulement voilà mon problème... Je finis actuellement une mission intérimaire et cette entreprise me propose une formation de 2 semaines en vue d'une embauche...

ma question est : au vue de ma situation professionnelle, puis je demander au lieu d'une suspension du permis en échange d' une perte de points et une amende???

ou puis-je simplement demander une dérogation pour le seul trajet domicile-travail, et si oui ou m'adresser???

Merci a vous d'avance!!